

Questions importantes

Qu'est-ce qu'une transplantation ?

La transplantation est une opération consistant à remplacer un organe malade par un organe sain.

Comment les receveurs d'organes sont-ils sélectionnés ?

Actuellement, environ 1500 personnes ayant besoin d'un nouvel organe figurent sur la liste d'attente nationale de la Suisse. La priorité pour une transplantation est donnée aux patients dont la vie est directement en danger de mort et pour lesquels l'utilité médicale d'une transplantation est reconnue.

Qui peut donner ses organes ?

Il est possible de donner des organes, des tissus ou des cellules jusqu'à un âge très avancé. L'état de santé du donneur ainsi que le bon fonctionnement de ses organes et de ses tissus jouent un rôle déterminant, pas son âge. Chaque don possible est vérifié par une équipe de médecins. Toute personne à partir de 16 ans peut s'inscrire dans le Registre national du don d'organes ou remplir une carte de donneur. Si un donneur potentiel a moins de 16 ans, la décision revient à ses représentants légaux.

Quels organes et quels tissus peuvent être donnés ?

Les organes suivants peuvent être donnés après une mort cérébrale : les reins, les poumons, le foie, le cœur, le pancréas (ou ses îlots) ainsi que l'intestin grêle. Il est également possible de donner des tissus tels que la cornée, les valves cardiaques et les vaisseaux sanguins les plus larges.

Quelles sont les conditions légales pour un prélèvement d'organes ?

— Les organes, les tissus et les cellules peuvent être prélevés sur un défunt s'il existe un consentement (par exemple sous forme d'entrée dans le Registre national du don d'organes), si la mort cérébrale a été constatée et s'il n'existe pas de critères médicaux d'exclusion (par exemple maladie tumorale active, infection non identifiée).

- En l'absence de document attestant le consentement du défunt au don d'organes
- (par exemple sous forme d'une entrée dans le Registre national du don d'organes, d'une carte de donneur ou de directives anticipées), les médecins demandent aux proches s'ils connaissent sa volonté. S'ils ne la connaissent pas, ils doivent prendre en compte sa volonté présumée et décider à sa place.
- Si aucun proche n'est joignable, le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules n'est pas autorisé.
- La volonté du défunt a priorité sur la volonté de ses proches.
- Si le défunt a fait part de sa décision à une personne de confiance, cette dernière, et non les proches, devra prendre la décision.



« Pour le monde, tu es peut-être une personne, mais, pour une personne, tu es peut-être le monde. »

Citation d'Erich Fried

Laura Swennosen, transplantée du foie
Ambassadrice de Swisstransplant

Consignez votre décision soulagez vos proches

Décidez-vous maintenant et inscrivez-vous dans le Registre national du don d'organes.

La question du don d'organes arrive généralement à l'improviste. C'est pourquoi il importe de consigner sa décision en faveur ou contre le don d'organes dans le Registre national du don d'organes. Votre inscription vous apporte sécurité et clarté.

Les avantages du Registre national du don d'organes

- Soulagement des proches, qui connaissent votre volonté en cas d'urgence
- Soulagement du personnel hospitalier, qui a la certitude de respecter votre volonté
- Déclaration de volonté simple et moderne par smartphone, tablette ou ordinateur
- Base de données sécurisée
- Décision modifiable à tout moment

Swisstransplant

Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant
Effingerstrasse 1
Case postale
3011 Bern

T +41 58 123 80 00

info@swisstransplant.org
swisstransplant.org

registre-don-organes.ch



Consignez votre décision sur

registre-don-organes.ch



« Étant moi-même concerné, il est très important pour moi que tous ceux qui ont besoin d'un organe puissent vite recevoir de l'aide afin que leur vie redevienne digne d'être vécue. »

Robert Habegger, transplanté du rein
Ambassadeur de Swisstransplant

Le don d'organes sauve des vies



Déroulement d'un don d'organes : Comment un organe arrive-t-il jusqu'au receveur ?

Le déroulement d'un don d'organes est complexe. Les préparations pour le prélèvement et la transplantation des organes doivent être planifiées dans les moindres détails.

